

● (1130)

Le gouvernement actuel, obsédé comme il l'est par la peur de perdre le pouvoir, ne peut évaluer ses interventions qu'en fonction des suffrages. On gagne des voix en se montrant ouvert d'esprit et en accordant le droit de grève aux fonctionnaires, et on en gagne aussi en forçant les gens à retourner au travail. Cependant, ce n'est pas juste pour ces travailleurs. On se sert d'eux et ils ont le droit de savoir exactement où ils en sont. Parce qu'une autre grève dans ce service essentiel porterait encore un coup à une économie déjà paralysée par la mauvaise gestion chronique du gouvernement actuel, nous nous voyons forcés de ce côté-ci d'appuyer cette loi, mais comme je le signalerai plus tard, avec certaines réserves.

Je pense toutefois qu'on doit trouver un autre moyen qui permette soit d'éviter entièrement ces conflits risquant de dégénérer en grève, soit de les résoudre plus efficacement quand ils surviennent. Si l'on considère, honorables sénateurs, qu'il y a eu une soixantaine de conflits importants dans la Fonction publique depuis huit ans, et que huit de ces conflits ont nécessité une mesure d'urgence de ce genre, il est évident que le moment est venu d'envisager sérieusement la possibilité de mettre sur pied un organisme qui veillerait à ce que les négociations soient entamées longtemps avant qu'un contrat soit sur le point de prendre fin. Cet organisme pourrait également surveiller les négociations pour en assurer le bon fonctionnement. En somme, nous devons prendre les mesures qui s'imposent pour éviter les grèves. Nous n'avons tout simplement plus les moyens de les subir.

Le gouvernement actuel s'est révélé un mauvais employeur. Ses employés ne sont certainement pas satisfaits de la façon dont ils sont traités. Permettez-moi de le répéter, il n'y a pas de quoi être fier de 60 conflits de travail importants dans la Fonction publique en huit ans. Il est évident que le gouvernement ne peut tout simplement pas mener comme il se doit les négociations délicates avec ses employés. Ce n'est pas étonnant, honorables sénateurs, vu que ce gouvernement semble incapable de mener à bien toute activité qui exige plus qu'un minimum de talent.

Nous aurions donc besoin d'un organisme qui puisse aider le gouvernement pendant les quelques mois qu'il lui reste; et c'est ce qu'il devrait tâcher de créer dès que nous aurons adopté cette loi.

Nous avons dit qu'il fallait refuser aux postiers le droit de débrayer. Il y a longtemps de cela. Et si nous l'avons dit, c'est que notre économie ne peut se permettre une grève de ce genre en ce moment.

Cependant, nous n'aimons pas voir des travailleurs reprendre le travail sous la contrainte, et nous déplorons un état de choses qui laisse s'envenimer les différends à un point tel que la grève apparaisse comme l'unique solution à un groupe de travailleurs. Il reste que nous avons des devoirs envers le reste du Canada, envers notre économie si mal en point.

Honorables sénateurs, le gouvernement, qui laisse se produire et s'aggraver de pareilles situations, est à blâmer. Nous faisons ce qui est nécessaire pour le bien du pays, mais toute notre sympathie va à ces travailleurs dont l'employeur est connu pour son incompétence.

[Le sénateur Asselin.]

[Français]

Honorables sénateurs, il est aberrant de constater, comme l'a dit le parrain du bill, que ce groupe de travailleurs, les postiers, est sans contrat collectif depuis 1977. De plus, depuis 1977, ce gouvernement n'a trouvé aucune formule pour en arriver à un accord satisfaisant avec les 23,000 employés des postes.

Dans presque tous les centres du pays, le syndicat a porté à l'attention du gouvernement un très grand nombre de griefs concernant leur réclamation sur l'automatisation, concernant des griefs au sujet de leur travail, mais tous ces griefs sont restés sans réponse et sans solution, sans qu'aucune décision n'ait été prise de la part des représentants du gouvernement concernant les griefs soumis à l'employeur.

Il n'est donc pas surprenant aujourd'hui de constater que l'état d'esprit de ces employés en soit un d'harcèlement, en soit un de défi, car la détérioration des conditions de travail dure déjà depuis longtemps. De plus, rien, et je le répète, rien, excepté le rapport Moisan, déposé dans le temps du ministre Mackasey, n'a été tenté pour soumettre des solutions au gouvernement et aux deux parties, mais il n'a pas réussi.

J'étais offusqué la semaine dernière par l'attitude prématurée, je dirais, du chef du gouvernement quand celui-ci a déclaré, avant même que le droit de grève ne soit acquis, avant même que la grève ne commence, quand le chef du gouvernement, dis-je, a déclaré qu'il ferait adopter une loi spéciale, imaginez-vous, le Parlement adopterait une loi spéciale si les employés utilisaient légalement leur droit de grève. Il a menacé également d'annuler le droit de grève dans la Fonction publique. De la part du chef du gouvernement, c'était, non pas tenter d'en arriver à une solution négociée, mais, dans mon esprit à moi, c'était, purement et simplement, une provocation à l'égard de ces 23,000 travailleurs.

Est-il alors surprenant, honorables sénateurs, que le syndicat soit vivement contrarié, et qu'il dise publiquement qu'il est possible, le cas échéant, que l'on n'obéisse pas à la loi d'urgence. J'entendais, hier soir, aux nouvelles à la radio, le président du syndicat, M. Parrot, dire qu'il est possible qu'il conseille aux 23,000 employés de ne pas obéir à la loi spéciale. Évidemment, il n'y a personne dans cette Chambre qui admettra le bien fondé d'une telle décision de la part d'un président de syndicat, mais cela reflète, à mon avis, l'état d'esprit qui existe chez les dirigeants, chez les employés des postes à l'heure actuelle.

La question que nous nous posons actuellement est la suivante: a-t-on le droit d'utiliser une politique de confrontation qui incitera sans doute les employés à désobéir à une loi du Parlement, parce que les employés ne veulent pas perdre, un peu, la face; parce qu'ils tiennent à conserver aussi un minimum des droits acquis, depuis déjà un an et demi, du gouvernement et de ses représentants.

Ce que je trouve ridicule dans le processus des négociations et des tentatives de règlement de ce conflit, c'est que, avant même que ces employés puissent profiter de leur droit de faire une grève légale, avant même que ces employés puissent utiliser une loi votée par le Parlement canadien leur permettant de faire une grève légale, et cela lorsque les délais sont expirés, on présente déjà une loi d'urgence et on leur dit, immédiatement: vous n'utiliserez pas ce droit de grève légale